

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI
LE 2 AVRIL 2024**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, deuxième jour du mois d'avril deux mille vingt-quatre, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Mme Andrée Bouchard, préfète et mairesse de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Réal Ryan, préfet suppléant et maire de Noyan, Mme Danielle Charbonneau, mairesse d'Henryville, M. Jacques Lemaistre-Caron, maire de Lacolle et M. Jacques Lavallée, maire de Sainte-Anne-de-Sabrevois.

Également présentes : Mme Michelle Chabot, coordonnatrice du SCRI et chargée de projets en aménagement, Mme Joane Saulnier, directeur général et greffier-trésorier.

Les membres du comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence de Mme Andrée Bouchard, préfète.

9 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

2183-04-24 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lavallée,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu du 2 avril 2024 dans sa forme et teneur, le point VARIA demeurant ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

2184-04-24 Sur proposition de la conseillère régionale Mme Danielle Charbonneau,
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 5 mars 2024 soit adopté dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 0.1 » des présentes.

ADOPTÉE

1.0 **URBANISME**

1.1 **Schéma d'aménagement et de développement**

1.1.1 **Avis techniques**

A) **Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu**

A.1) **Règlement 546-23**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 546-23 adopté par le conseil de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement est une refonte complète du règlement de zonage de la municipalité.

A.2) **Règlement 547-23**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 547-23 adopté par le conseil de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement est une refonte complète du règlement de lotissement de la municipalité.

B) **Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu**

B.1) **Règlement 2271**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2271 adopté par le conseil de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement révisé la limite d'une zone située au sud de la rue McDonald, défini de nouvelles normes concernant le nombre d'étages et la hauteur des bâtiments, autorise l'usage habitation multifamiliale en définissant des normes d'encadrement associées.

B.2) **PPCMOI 2019-4610**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du PPCMOI-2019-4610 adopté par le conseil de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, il accorde à l'immeuble constitué des lots 6 253 866 et 6 253 865 du cadastre du Québec et situé au croisement des rues Saint-Georges et Saint-Pierre, l'autorisation de construire une habitation multifamiliale isolée et d'aménager le terrain en dérogeant à certains éléments de zonage et à la grille des usages.

1.2 **Urbanisme - Divers**

A) **Programme de caractérisation des immeubles et des secteurs à potentiel patrimonial - Reddition de comptes**

Les membres du comité administratif recommandent d'entériner le rapport de reddition de comptes à être déposé au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du Programme de caractérisation des immeubles et des secteurs à potentiel patrimonial.

B) **Plan climat - Propositions de réalisation**

Deux scénarios sont déposés, l'un visant la réalisation du plan climat totalement à l'externe ou une option hybride soit, l'engagement d'une personne ressource et la réalisation de certains travaux à contrats à l'externe pour des domaines d'expertise particuliers tel que le calcul des GES etc.. Les membres du comité administratif privilégient l'engagement d'une ressource à l'interne. Ce dossier sera discuté préalablement à la séance ordinaire du 10 avril.

2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 Entente sectorielle de développement pour l'économie et la main d'œuvre en Montérégie 2020-2025 TCRM - Avenant

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à approuver l'avenant proposé à l'entente citée en titre de même qu'à en autoriser la signature. En l'occurrence, l'entente est prolongée d'une année.

2.2 CJE - Demande d'aide financière - Coopérative d'initiation à l'entrepreneuriat collectif (CIEC) 2024

Les membres du comité administratif souhaitent obtenir un bilan de l'événement s'étant déroulé en 2023 de sorte à connaître l'origine de la clientèle en ayant bénéficié. À cet effet, une demande avait été formulée afin que l'événement soit déployé à travers l'ensemble des 14 municipalités du territoire. Pour diverses raisons, l'organisme n'est pas intervenu en milieu périurbain. Suite à la réception des précisions, les membre du comité administratif recommandent le versement d'une somme de 500\$ en réitérant que l'évènement doit se déployer dans toutes les municipalités.

2.3 Projets Signature Innovation - Modification du cadre normatif du FRR - Volet 3

Dans une missive du 21 mars 2024, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation informait que le volet 3 du FRR, soit les Projets Signature innovation, sera extensionné pour une période de 2 ans. À cet effet, un avenant interviendra à l'entente conclue avec la MAMH. Il est mentionné que cette dernière pourrait être modifiée de sorte à la rendre conforme aux travaux réalisés par NexDev.

2.4 Poste d'agente de développement culturel et aux communications

Le directeur général soumet qu'à la suite du processus de sélection, Madame Odile Gauvin a été engagée au poste d'agente de développement culturel et aux communications. Madame Gauvin entrera en fonction le 15 avril à temps partiel, de sorte à lui permettre de finaliser certains dossiers avec son employeur actuel, la municipalité de Saint-Alexandre.

2.5 Entente sectorielle de développement pour la valorisation du patrimoine en Montérégie 2022- Avenant

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à approuver l'avenant proposé à l'entente citée en titre de même qu'à en autoriser la signature. En l'occurrence, l'entente est prolongée d'une année.

3.0 FONCTIONNEMENT

3.1 Finances

3.1.1 Comptes - Factures

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 10 avril prochain.

3.1.2 Entretien des pelouses et terrain du siège social de la MRC - Octroi de contrat

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été déposées dans les délais impartis à l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE;

CAPV2024-04-02

2185-04-24 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

IL EST RÉSOLU:

D'OCTROYER le contrat d'entretien des pelouses et terrain du siège social de la MRC à la firme Les Entretiens Archambault et ce, pour les saisons 2024, 2025 et 2026, le tout totalisant un montant de 13 911,98\$, taxes incluses et en conformité avec sa soumission signée le 5 mars 2024 ;

D'AUTORISER la préfète, ou en son absence le préfet suppléant, et le directeur général et greffier-trésorier, ou en son absence la greffière-trésorière adjointe, à signer les documents requis;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

3.1.3 **Renouvellement des services bancaires**

Les membres du comité administratif recommandent qu'une proposition soit demandée aux représentants de la Banque nationale du Canada en vue du renouvellement des services bancaires et ce, pour une durée de 3 à 5 ans.

3.1.4 **Rapport financier 2023 - Présentation**

Le directeur général soumet que Monsieur Robert Arbour cpa, auprès de MPA inc. présentera le rapport financier 2023 préalablement à la séance du 10 avril prochain. À cet effet, le comité administratif recommande que subséquemment, il soit pris acte de son dépôt en séance ordinaire.

3.1.5 **Audit 2024-2028 - Appel d'offres**

Le directeur général soumet que le contrat de 5 ans pour la réalisation des états financiers et rapports du vérificateur accordé à la firme MPA inc. vient à échéance cette année. Il est mentionné qu'un appel d'offres interviendra sous peu.

3.1.6 **Office municipal d'habitation Haut-Richelieu - Demande d'aide financière - SARL**

Une demande d'aide financière a été déposée par l'Office municipal d'habitation (OMH) Haut-Richelieu dans le cadre du service d'aide à la recherche de logement. Il s'agit de la 2^e édition et le montant sollicité varie de 15 807\$ à 22 954\$. La différence entre ces 2 montants correspond à l'engagement d'une ou 2 ressources. Les membres du comité administratif souhaitent obtenir un bilan un peu plus détaillé de l'expérience 2023 de sorte à connaître l'origine de la clientèle.

4.0 **COURS D'EAU**

4.1 **Règlement 449 - Municipalité Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix - Nomination**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant la nomination de M. Jean-Pierre Cayer à titre de personne désignée pour exercer les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales et l'application du règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau situés sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu, particulièrement au sein de la municipalité de Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix.

CAPV2024-04-02

4.2 **Grande décharge des Terres Noires,
branches 3 et 4 - Mont-Saint-Grégoire**

4.2.1 **Autorisation aux travaux**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis pour les branches 3 et 4 de la Grande décharge des Terres Noires situées en la municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

4.2.2 **Octroi de contrat et autorisation aux signatures**

Considérant l'ouverture des soumissions déposées pour les travaux d'entretien des branches 3 et 4 de la Grande décharge des Terres Noires le 19 mars 2024, les membres du comité administratif recommandent l'octroi du contrat à la firme Les Entreprises Réal Carreau inc. pour un montant de 72 898.75\$ excluant les taxes et l'autorisation aux signatures.

4.3 **Rivière du Sud, branche 103 - Henryville**

4.3.1 **Autorisation aux travaux**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 103 de la rivière du Sud située en la municipalité d'Henryville.

4.3.2 **Octroi de contrat et autorisation aux signatures**

Considérant l'ouverture des soumissions déposées pour les travaux d'entretien de la branche 103 de la Rivière du Sud le 19 mars 2024, les membres du comité administratif octroi le contrat à la firme Les Entreprises Réal Carreau inc. pour un montant de 62 517.50\$ excluant les taxes.

5.0 **VARIA**

6.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

7.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2186-04-24 Sur proposition de la conseillère régionale Mme Danielle Charbonneau,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 2 avril 2024.

ADOPTÉE

Mme Andrée Bouchard,
Préfète

Me Joane Saulnier,
Directeur général et greffier-trésorier